

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-207 AMENAGEMENT

Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld et Recouvrance Rive droite à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des territoires au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la réalisation d'études de faisabilité pour la mise en œuvre de l'agriculture urbaine.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

AMENAGEMENT – Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld et Recouvrance Rive droite à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des territoires au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la réalisation d'études de faisabilité pour la mise en œuvre de l'agriculture urbaine.

EXPOSE DES MOTIFS

1. Contexte du projet

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis de renouveler le cadre de la politique de la ville. Cette loi permet, dans le cadre du contrat de ville, de concevoir un projet territorial intégré à l'échelle des agglomérations, autour de trois piliers : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le développement économique et l'emploi.

Cette loi a instauré le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), porté par l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine (ANRU). Ce programme est un des leviers pour engager l'aménagement et la requalification, sur la période 2014-2024, de certains des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pour la métropole brestoise, les secteurs d'intervention relevant du NPNRU sont ceux de Bellevue et de Recouvrance. Ainsi, en décembre 2014, Bellevue a été retenu comme projet d'intérêt national, et en avril 2015, Quéliverzan-Pontaniou-Recouvrance, sur proposition du Préfet de la région Bretagne, a été retenu comme projet d'intérêt régional.

Par délibération n° C 2015-10-173 en date du 13 octobre 2015, le Conseil de la métropole a approuvé le protocole de préfiguration, signé le 15 décembre 2016. La mise en œuvre du programme d'études de ce protocole a permis pour les deux quartiers de préciser les orientations stratégiques, de définir les projets urbains opérationnels et les moyens d'ingénierie à mobiliser, ainsi que les engagements financiers des partenaires.

Le projet NPNRU multisites de Bellevue et Recouvrance qui en résulte s'appuie sur les concertations menées depuis 2017 avec les habitants et les acteurs de chacun des deux quartiers.

Ce projet global, et sa déclinaison par quartier, a été validé par le Comité d'Engagement de l'ANRU du 13 juin 2019, ce qui permet d'engager dès à présent les projets déjà opérationnels et de finaliser la convention ANRU qui est le cadre contractuel et pluriannuel de mise en œuvre et de financement des projets.

Le projet de renouvellement urbain vise à conforter le développement économique endogène et exogène sur les quartiers, en développant les activités, les compétences et les emplois principalement dans les deux domaines de l'économie circulaire et du numérique, d'une part, et de l'agriculture urbaine d'autre part. Ce développement est facilité par la présence au sein de la métropole brestoise d'un tissu très riche d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), en particulier dans les secteurs de l'agriculture urbaine, du recyclage et du réemploi, de la mobilité et du numérique.

2. Objectifs des études de faisabilité de la mise en œuvre de l'agriculture urbaine

Le territoire brestois s'est engagé de longue date dans les démarches de jardinage à vocation sociale ou environnementale. Ces démarches constituent un premier pas vers l'agriculture urbaine, mais cette dernière peut et doit se décliner selon des formes différentes. Brest métropole souhaite introduire dans les trames urbaines des deux quartiers des activités agricoles « professionnelles », au sens où elles doivent présenter un modèle économique viable. Toutefois, la viabilité économique de ces modèles par la seule activité de production est risquée ; cependant, une situation en milieu urbain offre des opportunités pour des projets multifonctionnels, qui y associent des services complémentaires, en particulier de formation.

Une première phase de diagnostic a été conduite lors du protocole de préfiguration. Elle a permis de confirmer que les surfaces disponibles sur les deux quartiers étaient suffisantes pour mettre en œuvre une agriculture urbaine de production, en complément des espaces de jardinage à vocation sociale. Elle a aussi permis de mettre en évidence des atouts sur lesquels s'appuyer :

- l'existence d'une filière économique locale,
- l'existence d'un réseau de chaleur local,
- l'existence d'un partenariat fort et ancien avec la Chambre d'agriculture du Finistère.

Le diagnostic a également permis **de dégager trois problématiques principales** :

- Les situations urbaines sur les quartiers de Bellevue et de Recouvrance sont diverses (superficies, localisations, usages existants de l'espace). Le risque serait donc patent de proposer un assemblage disparate de solutions localisées qui n'auraient pas de cohérence d'ensemble. L'ambition du projet de Brest métropole est au contraire d'imaginer une action dotée d'un sens général, mais suffisamment flexible pour répondre à des contraintes et des attentes diverses ;
- L'implantation de l'agriculture urbaine dans ces quartiers ne peut être considérée sous le seul angle de l'urbanisme. En effet, la métropole brestoise s'engage dans un projet alimentaire métropolitain, dont une des priorités sera d'améliorer l'alimentation des ménages à bas revenus des quartiers concernés par la politique de la ville. Un projet alimentaire de ce type ne touche pas seulement aux disponibilités alimentaires ; il a vocation à être le résultat d'une réflexion croisée entre tous les enjeux de l'alimentation, qu'ils soient sociaux, économiques, environnementaux, ou culturels. L'enjeu est donc que le projet d'agriculture urbaine soit l'un des leviers du projet alimentaire métropolitain et inversement.
- Le projet d'agriculture urbaine devra articuler des usages collectifs ou collectivement négociés (jardins collectifs ou partagés) et des usages individualisés, soit propres aux familles, soit à vocation économique (exploitation par des entreprises privées).

Les études de faisabilité pour la mise en œuvre de l'agriculture urbaine doivent permettre de répondre à des enjeux multiples :

- Proposer une action dotée d'un sens général plutôt qu'un assemblage disparate de solutions d'opportunité (cohérence d'ensemble des propositions),

- En faire un des leviers du projet alimentaire métropolitain (démarche en cours), pour améliorer l'alimentation des ménages à bas revenus des quartiers concernés par la politique de la ville,
- Favoriser l'insertion sociale, et faire venir des entreprises dans les quartiers (partenariats envisagés avec la filière agro-alimentaire locale).

Une première phase a été engagée au titre des opérations bénéficiant d'une autorisation de démarrage anticipée. Il s'agit d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir plus précisément les conditions de développement de l'agriculture urbaine et pour confirmer son opérationnalité.

Les missions de cette première étude comprennent :

- Analyse des sites (caractérisations, identification des études techniques éventuelles...)
- Identification des modèles d'agriculture urbaine (typologie, modèles économiques...)
- Identification des débouchés locaux
- Propositions de projets affectés aux sites
- Evaluation des retombées en termes d'emploi
- Identification des démarches d'économie circulaire
- Identification des porteurs de projets
- Possibilité en prestations optionnelles d'un accompagnement au cas par cas de porteurs de projets pour le montage de projet

Cette première mission pourra être complétée selon les besoins dans le respect des dispositions aux articles 3 et 4 de la présente délibération.

3. Montant prévisionnel des études de faisabilité pour la mise en œuvre de l'agriculture urbaine :

Le montant prévisionnel des études sous la maîtrise d'ouvrage de Brest métropole s'établit à 100 000 € HT soit 120 000 € TTC.

4. Subvention sollicitée auprès de la Banque des territoires

Afin de mener à ces études, une subvention de 50% du montant TTC de l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de l'agriculture urbaine, soit 60 000 €, est sollicitée auprès de la Banque des territoires, dans le cadre du NPNRU.

Une première phase d'étude a été notifiée en février 2019. Une demande de prise en compte de démarrage anticipé a été formulée auprès de l'ANRU.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 60 000 € TTC auprès de la Banque des territoires pour la réalisation de l'étude de développement économique, portant sur la faisabilité de la mise en œuvre de l'agriculture urbaine, dans le cadre du projet NPNRU de Bellevue – Bords de Penfeld et Recouvrance - Rive droite,
- d'approuver le projet de convention, ci-annexé,
- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette décision.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSITION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET